

Pour la Journée internationale des droits des femmes

Être femme aujourd'hui

Jacinthe Laliberté et Lise Pinard

Cette dernière décennie, les femmes sont sorties de leur coquille et ont pris leur place, notamment dans le monde des affaires et de la politique ainsi que dans le milieu artistique, sportif et scientifique en affirmant haut et fort leur besoin d'être entendues et soutenues.

L'Organisation des Nations unies (ONU) a décrété la Journée internationale des droits des femmes 2023 sous le thème «Pour un monde digital [numérique]¹ inclusif: innovations technologiques pour l'égalité des sexes». À raison, car l'éducation est un des secteurs le moins accessibles aux jeunes filles et aux femmes dans le monde. Cette exclusion affecte, sans contredit, les modèles socio-économiques de plusieurs pays.

Fait incontestable, la technologie, permet aux femmes d'aspirer à une vie financière meilleure, de prétendre à des connaissances leur permettant d'obtenir des emplois rémunérés à la hauteur de leurs capacités et d'accéder à des postes supérieurs et inévitablement à l'égalité.

Pourtant, à l'échelle mondiale, peu importe le secteur d'activités, les femmes et les filles sont largement sous-représentées. Ce monde digital inclusif proclamé par l'ONU est très louable, mais les femmes québécoises ne sont-elles pas à la quête du meilleur ?

Les vrais besoins des femmes en 2022

Une vague déferlante pointe à l'horizon, car les femmes d'aujourd'hui ont besoin de se valoriser autant dans leur rôle de mère que dans leur profession. Or, en quoi consiste cette recherche du meilleur, de cet aboutissement vers la réalisation personnelle, familiale et sociale si ce n'est qu'une participation financière ?

C'est une vision et non pas un fait. Retournons en 2022 où le Conseil du statut de la femme souligne la Journée internationale des droits des femmes par ce slogan: «Le pouvoir économique et social des femmes».

La présidente de ce Conseil a, lors de cette journée, fait valoir le bien-fondé de cet énoncé: «La journée du 8 mars est l'occasion de reconnaître l'impact social et économique des femmes qui tissent la toile d'un monde équitable, égalitaire, prospère et inclusif... Elles ont le pouvoir de l'ambition, celui de bâtir... Le 8 mars est également l'occasion de rappeler la fragilité des acquis en matière de droits des femmes et de faire valoir l'importance de l'égalité».

Résistances féministes tel est l'enjeu ciblé, cette année, par la Fédération des travailleurs et tra-

vailleuses du Québec (FTQ) en mémoire aux revendications scandées par nos aïeules. – Retournons donc à l'histoire.

L'histoire porteuse des récriminations

L'histoire est le miroir de la société. Au fil du temps, les droits de la femme ont évolué. Qu'en est-il de ses débuts? Un combat de tous les jours, mais elles se sont tenues debout !

Depuis longtemps, les historiens, philosophes et écrivains s'entendent pour proclamer les droits des femmes. Ils continuent leur croisade, conscients que ce sera toujours un bien à protéger.

Quelques dates qui ont marqué l'évolution des femmes

1791 – Déclaration des droits de la femme par Olympe de Gouges et décrétée par l'Assemblée nationale française, article 1: «La femme naît libre et demeure égale à l'homme en droit».

Au Québec

1891 – Une femme sur dix occupe un emploi rémunéré soit domestique, ouvrière ou institutrice. Le salaire est remis à l'époux.

1914-1918 – Première Guerre mondiale. Les femmes remplacent les hommes dans les usines. Une porte vers l'émancipation et la mise en place du travail-famille.

«*La guerre est finie. Retournez à la maison!*». Pour la première fois, le nombre de femmes au travail est à parité avec celui des hommes, mais, malheureusement, non reconnu comme le laisse supposer cette phrase lancée par les dirigeants du pays.

1931 – Joseph-Achille Francoeur, député libéral, entend combattre «l'envahissement progressif du travail féminin» qui ne fait qu'augmenter le chômage chez les hommes.

«*La guerre reprend. Retournez dans les usines!*» Encore une fois, les femmes viennent secourir la nation en retournant à un travail qu'elles espèrent, enfin, reconnu.

1939-1945 – Seconde Guerre mondiale. La circonscription provoque le départ des hommes pour la guerre. Les femmes prennent la relève, notamment, dans les usines de munitions et de matériel militaire, tout en gérant la ferme familiale avec les tâches domestiques qui y sont associées.

1960 – On reconnaît l'accès au travail sans l'autorisation du mari et le droit d'ouvrir un compte bancaire à son nom. Souvenons-nous de La Bolduc qui revendiqua ce droit devant un mari qui dilapidait son bien durement acquis.

1964 – La loi sur la «capacité juridique de la femme», pilotée par Claire Kirkland-Casgrain, autorise les femmes mariées à travailler sans l'autorisation de son époux.

1975 – La Charte des droits et libertés du Québec reconnaît les droits et libertés de la personne ou le principe d'un salaire égal pour un travail équivalent. Ce principe est toujours d'actualité.

1996 – La Loi sur l'équité salariale a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale.

Les années 2000 – Une amélioration encourageante où de plus en plus de femmes accèdent à des postes supérieurs ou décisionnels et, surtout, collaboratrice financière, à part égale au budget de la famille.

La parole est maintenant aux hommes

Récemment des hommes sont sortis de leur sommeil hivernal et ont commencé à s'adresser à leurs confrères en sonnant l'alarme du devenir des hommes face à leur présence dans la communauté où ils se définissent comme seuls gardiens de la société. Preuve évidente, nombre de femmes vivent, toujours, sous leur oppression verbale ou physique.

Heureusement pour ces femmes, certains ont pris le flambeau, car selon eux, la solution suppose un véritable changement chez les hommes d'aujourd'hui. L'essayiste Michaël Bergeron s'explique sur la masculinité dite toxique sur les questions, notamment, d'égalité des sexes dans son ouvrage *Cocorico – Les gars, faut qu'on se parle*, qui ouvre les portes sur les points qui aideront à cette transformation.

Venu le temps qu'hommes et femmes travaillent ensemble dans leurs relations, car les rôles sont complémentaires et n'ont qu'un but: aller vers une société engagée mais libre de se réaliser à partir des forces que chacun peut apporter, c'est-à-dire en collaboration et non en compétition.

1. NDLR: Il est malheureux de voir que l'ONU utilise officiellement le mot digital pour référer au numérique, rappelons-nous que le mot digital réfère aux doigts, ce n'est qu'en anglais qu'il réfère au mot digit (chiffre) pour exprimer une information structurée reliée à l'informatique. – En français, cet univers d'information se nomme numérique ainsi qu'à l'information plus large de l'internet et des ordinateurs.



Slogan utilisé en 2023 par le syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec



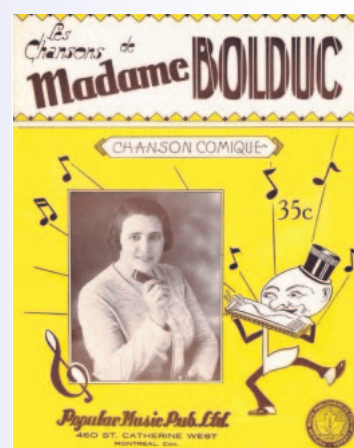
1791 – Déclaration des droits de la femme par Olympe de Gouges et décrétée par l'Assemblée nationale française, article 1: «La femme naît libre et demeure égale à l'homme en droit»



1964 – La loi sur la «capacité juridique de la femme», pilotée par Claire Kirkland-Casgrain, autorise les femmes mariées à travailler sans l'autorisation de son époux.



Lorsque de nombreux hommes se trouvent dans les tranchées en Europe, les femmes prennent leur place sur les fermes et dans les usines, comme celle-ci, où l'on fabriquait des munitions. – source: histoirecanada.ca



1960 – On reconnaît l'accès au travail sans l'autorisation du mari et le droit d'ouvrir un compte de banque à son nom. Souvenons-nous de La Bolduc qui revendiqua ce droit devant un mari qui dilapidait son bien durement acquis. – source: www.dutempsdescerisesaux-feuillesmortes.net



1979 – Dans un contexte où l'État intervient de plus en plus pour corriger les inégalités entre les sexes, le Secrétariat à la condition féminine est créé en 1979 dans le but, notamment, «d'assurer la cohérence des initiatives du gouvernement dans le domaine de la condition féminine». Lise Payette en devient la première titulaire. – source: bilan.usherbrooke.ca



Slogan utilisé cette année par la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec